Bureau météorologique.

Washington, 14 avril — Indications pour la Louisiane—Temps en partie couvert samedi matin ; plus frais dans la partie nord vents variables ; probablement beau dimanche.

L'ABEILLE DE DEMAIN.

SOMMAIRE.

Une Grande Dame Anglaise.
La Dernière Chevauchée sur Murat.
L'Hôtel des Invalides.
Fleurs de Printemps.
Les Têtes de Bois.
La Perle.
Barnum Amuseur des peuples.
Marie la Modiste, feuilleton.
J'avais mis mon cœur, poésie.
Mondanités, *Chiffon*.
L'Actualité, etc., etc.

La Question de l'Hôtel St-Louis.

C'est avec peine que la plupart des habitants du Second District ont assisté à la vente du riche mobilier de l'Hôtel St-Louis.

C'est la troisième fois, croyons-nous, que nous le voyons se fermer. C'était la troisième tentative que l'on avait faite pour le relever, et il nous faut avouer, avec regret, qu'elle a été aussi impuissante que les deux premières.

Tout le monde parmi nous, se demande avec anxiété ce que va devenir ce superbe édifice.

Il faut, avant tout, le sauver de la ruine. Si le sort en est jeté, s'il est devenu impossible à l'état d'hôtel, que la ville n'épargne aucun effort pour en tirer un parti convenable.

Ne peut-on pas y installer la Cour Suprême et d'autres administrations publiques, qui étouffent ailleurs, dans des locaux d'une insuffisance évidente et d'une salubrité plus que douteuse? Que notre Conseil de Ville ait un bon mouvement, à la fois généreux et patriotique, et qu'il conserve à l'Hôtel St-Louis, qui rappelle de si magnifiques souvenirs, la place qu'il mérite.

LE "SONG-RECITAL" DE Mme NOTT.

Hier, à quatre heures de l'après-midi, dans les vastes salons de Mme Wm J. O'Donnell, Mme James Nott nous a gratifiés d'un ravissant "Song Recital"—disons, si vous le voulez bien, à cause de l'heure, d'un joli "Five O'clock", comme on dit à Paris, où l'anglomanie sévit presqu'autant qu'à la Nlle-Orléans.

Tous nos amateurs, tous nos musiciens avaient, avec empressement, répondu à l'appel que leur avait fait la gracieuse virtuose.

Personne parmi nous n'ignore le genre de talent que possède Mme J. Nott. Aux charmes de la personne se joignent ceux d'une voix dont le timbre est élégant, dont l'étendue est rare et dont l'égalité est parfaite, du haut en bas de l'échelle vocale. Cette voix, Mme Nott la manie avec une étonnante habileté.

Il suffit de l'entendre cinq minutes pour comprendre qu'elle a été à la grande école et qu'elle a reçu les leçons des maîtres les plus célèbres.

Son programme d'hier soir était délicieusement composé et elle l'a exécuté tout entier avec une habileté, une intelligence qui lui font beaucoup d'honneur et lui ont valu les bravos de toute la salle.

Nous pourrions citer chacune de ces exécutions qui exigent les qualités les plus variées. Nous préférons nous en tenir aux chansonnettes et aux bluettes qu'elle a dites d'une façon ravissante : "I Love", par exemple, "Somebody Loves me", "There, Little Girl, don't Cry"—parce que ces morceaux n'exigent ni éclat de voix, ni grande science de la vocalise, mais une bonne diction, la franchise du sentiment et la justesse de l'expression.

Mme Nott a obtenu, hier soir, un très beau succès, bien mérité, et nous imaginons que ses conseils doivent être très recherchés des jeunes personnes qui ont l'ambition du bien chanter et du bien dire.

La question de Samoa à la Chambre des Communes.

Presse Associée.

Londres, 14 avril—Le très honorable St-John Broderick, secrétaire parlementaire des affaires étrangères, répondant aujourd'hui à la Chambre des Communes à une question, a dit que le gouvernement avait reçu des avis établissant qu'un conflit ayant éclaté entre les factions rivales de Samoa les Américains et les Anglais avaient jugé nécessaire d'intervenir pour rétablir l'ordre.

Des arrangements ont été faits entre les trois gouvernements, a-t-il ajouté, pour l'envoi d'une commission ayant pleins pouvoirs d'agir pour le rétablissement de l'ordre et nous comptons prendre les mesures nécessaires pour l'établissement du gouvernement futur des îles.

AU REICHSTAG.

L'Interpellation sur les affaires de Samoa.

Presse Associée

Berlin, Allemagne, 14 avril—L'interpellation sur les affaires de Samoa, à laquelle le baron Von Buelow, ministre des affaires étrangères, avait préalablement consenti à répondre, a été faite par le docteur Lehr, un nationaliste ardent. Son discours n'a obtenu aucun succès, et il a été dit ensuite que les signataires de l'interpellation avaient commis une bévue en la confiant au docteur Lehr.

Contrairement à l'entente préalable, l'orateur a traité des questions économiques. Il a argumenté contre l'attitude de l'Amérique et de l'Angleterre à Samoa, en donnant à entendre que l'Allemagne combattrait ces deux pays sur le terrain économique si elle était contrecarrée en politique.

Les leaders des partis, l'un après l'autre, ont désavoué les déclarations du docteur Lehr.

Le discours du ministre des affaires étrangères est également tombé à plat.

Cependant, la péroraison en a été applaudie.

En substance, l'interpellation signée par la majorité des membres du centre, des membres du Reichspartei, des conservateurs et des nationaux-libéraux, consistait à demander au gouvernement des informations sur les événements de Samoa, ainsi que des informations sur les mesures prises par le gouvernement, ou devant être prises dans les circonstances présentes.

Dans sa réponse, le ministre des affaires étrangères a proclamé l'adhésion de l'Allemagne au traité relatif à Samoa, et il a déclaré que le gouvernement en désirait le remaniement.

Continuant, le ministre a dit que le gouvernement ne savait rien des prétendues difficultés entre l'amiral Kautz et le commandant du croiseur allemand Falke.

Finalement, le baron Von Buelow a annoncé que l'Angleterre avait consenti à l'envoi d'une commission à Samoa proposé par l'Allemagne. Il a ajouté que le gouvernement n'accepterait qu'un règlement laissant intacts les droits et les intérêts de l'Allemagne, qu'il considérait le maintien absolu des droits accordés par le traité comme une affaire d'honneur national.

Une grande surprise s'est manifestée quand on a découvert que le docteur Lehr serait le seul à exposer le motif de l'interpellation. Il est le leader reconnu du «Alle-Deutsche-Verband», et ceux qui s'attendaient à un faux-pas n'ont pas été déçus.

Le discours du docteur Lehr a été fréquemment interrompu par les cris des membres de la gauche et du centre, principalement quand il a parlé de mesures économiques contre les Etats-Unis.

Le discours du ministre des affaires étrangères, quoique bon, a perdu beaucoup de son effet à cause des remarques précédentes du docteur Lehr et des déclarations successives des chefs des partis, qui ont exprimé la satisfaction que leur causait le discours du ministre et désavoué celui du docteur Lehr. En outre, ils ont fréquemment applaudi les remarques du baron Von Buelow.

Le prince Herbert de Bismarck a dit qu'il s'abstiendrait de faire une déclaration, ne voulant pas, comme signataire de la convention de Samoa, prendre part à une controverse soulevée par des critiques acerbes.

Une centaine de membres du parti agraire avaient l'intention de précipiter une discussion générale sur les relations économiques entre l'Allemagne, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, mais on les a décidés à renoncer à leur projet.

L'opinion générale exprimée après l'interpellation était que le parti pan-allemand s'était couvert de ridicule.

Questionné au sujet de son but en faisant sa déclaration, le prince de Bismarck a dit au correspondant de la Presse Associée qu'il n'avait pas l'intention de critiquer le ministre des affaires étrangères, mais de désapprouver les déductions du docteur Lehr, se rappelant la devise de son père de ne jamais mêler les questions économiques aux questions politiques.—Au cours de ses remarques, le baron Von Buelow a dit:

Je suis entièrement prêt à exprimer mes vues sur une affaire qui, très justement, occupe l'opinion publique et est depuis plusieurs semaines l'objet d'une attention sérieuse de la part du gouvernement. Mais vous comprendrez que dans ma position officielle je ne puisse pas dire des choses pouvant entraver le règlement pacifique des difficultés.

Au sujet de l'histoire des complications de Samoa j'ai fait une déclaration devant la commission du budget, en faisant particulièrement remarquer comment, depuis la mise en vigueur de la convention, les troubles et les froissements entre les représentants des puissances avaient disparu. Notre attitude à l'égard de ces complications peut être résumée en ces mots: adhésion à l'état de choses légal créé par la convention, aussi longtemps que le traité ne sera pas modifié par une décision unanime des trois puissances; c'est à dire respect des droits appartenant aux autres d'après cet acte, mais en même temps maintien complet et sans conditions des droits allemands.

Dans l'intérêt de la paix aux îles Samoa et dans l'intérêt de relations plus calmes entre les puissances, puissent-elles trouver avantageux, si l'acte est devenu insuffisant, de le remplacer par de nouveaux arrangements mieux appropriés à l'état de choses actuel.

Dans ce but, j'ai dit à la commission du budget que nous étions disposés à consentir à une séparation pure et simple.

Cependant, comme les inconvénients de la situation actuelle sont compris par les deux autres puissances aussi bien que par nous, nous n'avons pas eu l'occasion ni l'envie de prendre l'initiative d'une proposition de ce genre. Mais aussi longtemps que l'acte de Samoa existera, il faut qu'il soit loyalement exécuté par tous.

La lettre et l'esprit de cet acte requièrent que les décisions finales ne soient prises que par les résolutions unanimes des trois gouvernements. Conséquemment, nous n'avons laissé planer aucun doute à Washington et à Londres sur le fait que nous devons considérer comme ne nous liant par légalement tout changement effectué sans notre assentiment. Nous ne pourrions pas permettre qu'une décision à l'égard de Samoa fût prise contrairement au traité sans ou même contre nous.

Ce principe de l'unanimité nécessaire défendu par nous a été établi par l'Amérique et aussi par l'Angleterre.

Un autre point principal de notre attitude a été de nous tenir à l'écart des disputes entre les natifs. Nous nous sommes trouvés en face de plusieurs candidats au trône de Samoa, mais nous n'avons pris parti pour aucun. Le gouvernement provisoire de Mataafa ayant été reconnu par les trois consuls, il devait sembler à notre consul que le statu quo était établi par une résolution unanime des trois gouvernements.

C'est pour cette raison même que nous avons gardé une attitude neutre à l'égard des affaires intérieures de Samoa, que nous n'avons pas participé à, ou approuvé l'intervention des navires de guerre américain et anglais dans ces disputes.

Au sujet des récents conflits nous n'avons que des dépêches mutilées de notre consul et des rapports télégraphiques plus ou moins dignes de créance d'agences de nouvelles étrangères, de sorte qu'il ne nous est pas encore possible de porter un jugement. Cependant, je dois dire que nous n'avons rien appris au sujet d'un prétendu conflit entre l'amiral américain et le commandant du Falke.

Je suis d'accord avec le ministre de la marine, qui est d'opinion que le apport à cet égard est entièrement dénué de fondement, et je suis convaincu que la conduite, le bon sens, l'honneur, le tact et le sang-froid de nos officiers ont été au-dessus de toute louange, comme, d'ailleurs, la discipline de hommes.

Le sujet allemand arrêté à Samoa était évidemment le directeur d'une plantation. Nous avons immédiatement appelé l'attention sérieuse du gouvernement britannique sur cette affaire, et nous avons exprimé notre confiance qu'aucun tort ne sera fait à notre compatriote si, comme nous le croyons, il est innocent.

Il est impossible de prédire la date du règlement final de la question de Samoa. Ce règlement ne s'opèrera pas sur les lieux. Il ne peut être que le résultat d'une entente entre les trois cabinets. Afin d'arriver à un arrangement nous avons proposé l'envoi d'une commission spéciale et demandé l'unanimité dans ses décisions.

Nous avons triomphé sur ce point après avoir surmonté de grandes difficultés. (Applaudissements).

Je suis heureux de déclarer que le gouvernement britannique, par l'intermédiaire de son ambassadeur, m'a fait savoir officiellement qu'il acceptait les propositions du gouvernement allemand au sujet du mode d'opérations de la commission.

—:o:—

AUX PHILIPPINES.

Les opérations du général Lawton.

Presse Associée.

Manille, Philippines, 14 avril, sept heures du soir—Le général Lawton s'avance au nord le long de la ligne de chemin de fer, entre les collines et le lac, précédé des canonnières Napidan et Laguna de Bay.

L'ennemi se retire dans la direction du nord. Mercredi dernier les troupes américaines ont traversé la rivière Paganjan et se sont concentrées à Lambun, près de l'embouchure. Laissant deux compagnies du quatorzième régiment d'infanterie à cet endroit, les forces américaines ont marché sur Longas, une ville qu'elles ont trouvée déserte. Des meubles abandonnés par les natifs dans leur fuite ont été trouvés sur les chemins conduisant aux collines. Les tirailleurs du major Wiesenberger ont été envoyés dans la direction de Pactos Ancontonia durant l'après-midi. Ils sont tombés sur un groupe de rebelles au milieu des broussailles épaisses leur offrant d'excellents abris. Cinq hommes du régiment du Dakota du Nord ont été tués et deux autres blessés. Deux hommes sont morts après leur arrivée à l'église de Longas, où le père McKinnon leur a administré les derniers sacrements.

Les soldats américains étaient à dîner quand ils ont entendu la fusillade. Ils se sont immédiatement avancés pour soutenir les tirailleurs.

Un éclaireur a aperçu le combat du haut d'une colline et des individus vêtus de blanc s'enfuyant vers les hauteurs. La canonnière Laguna de Bay a alors bombardé les collines, où, conséquemment, les insurgés n'ont pu se réfugier.

Au coucher du soleil les Américains ont occupé San Antonio sans rencontrer de résistance. Vingt prisonniers non armés possédant des copies de la proclamation de la commission américaine ont été subséquemment relâchés et renvoyés hors des lignes avec des paquets de proclamations. Le quatrième régiment de cavalerie garde Santa-Cruz.

Marchés divers

Paris, 14 avril—La rente trois pour cent est cotée à 101 francs 18 1|2 centimes.

Londres, 14 avril — Consolidés au comptant, 110 1|4 ; à terme 110 7|16.

Liverpool, 14 avril — Coton spot, demande modérée; prix 1|32d plus élevé.

American middling fair 3 7|8d; good middling 3 1|16d; middling 3 11|16d: low middling 3 32|62; good ordinary 3 3|1|22d ; ordinary 2 25|32d.

Ventes 10,000 balles, dont 500 pour la spéculation et l'exportation y compris 9,300 balles coton américain.

Recettes 1,000 balles dont —— coton américain.

Futurs — calmes à l'ouverture avec demande modérée ; stables à la clôture.

American middling l. m. c avril 3.18 ; avril et mai 3.18 mai et juin 3.18; juin et juillet 3.18; juillet et aout 3.19 ; aout et septembre 3.19 ; septembre et octobre 3.18 ; octobre et novembre 3.18 ; novembre et décembre 3.17 ; décembre et janvier 3.17 ; janvier et février 3.17; février et mars 3.18.

New York, 14 avril — Coton spot—stable et sans changement à la cloture.

Middling uplands 6 3|16 ; middling Gulf 6 7|16.

Ventes 304 balles.

New York, 13 avril — Futurs stables à la cloture.

Avril 570 ; mai 574 : juin 579 ; juillet 584 ; aout 583; septembre 581; octobre 583; novembre 584 ; décembre 588 ; janvier 592; février 595 ; mars 600.

FAITS DIVERS.

Le Morning Joy Social Club.

Le club de ce nom, qui est devenu populaire à la Nouvelle Orléans a donné son premier pique nique, dimanche dernier, près du Fort Pickens. Un orchestre avait été engagé pour la circonstance. Il y a donc eu concert et bal. La journée s'est passée d'une façon fort agréable. La société ne s'est décidée à rentrer en ville qu'au coucher du soleil.

Voici les noms des personnes qui assistaient à la fête :

Mlles Paula Fancon, J. Birozzi, Viola Appolonia, E. Weber, Eva Barton, F. Wagner, K. Mischler, J. Armant, Céline Fancon, Jeanne Bonguera, Anita Salazar, E. Sousa, J. Barton, Clara Lipps ; MM. E. Livandais, C. C. François, Gus Barry, Lionel Wagnespack, P. Fancon, Albert Picou, R. Rigan, Paul Sohsa, A. Burch, A. Garsaud, S. J. Wagnespack, Marcel Garsaud, E. Marcati, Gus Mirande, Albert Girot et Adrien Droste.

Incendie.

Un peu avant midi, un incendie a éclaté dans une bâtisse, rue Dupré, 1612, appartenant à la New South Building and Loan Association et occupée par Thos Burns et Mme M. Walcott.

Les dommages, d'environ $2000, sont couverts par l'assurance.

Cour Criminelle de District

Section A—Juge J. C. Baker.

Ont plaidé non coupable :
Wm Campbell, meurtre; James McLoughlin, actes de violence.

Condamnation :
Geo W. O'Malley—$200 d'amende et 4 mois de prison.

Section B—Juge J. C. Moise.

Condamnations :
Geo. Robinson, vol avec effraction, un an de travaux forcés; Jeff Williams, larcin, 5 mois d'incarcération; John Martin, larcin, 8 mois d'emprisonnement.

Tentative de suicide.

Hier, à cinq heures de l'après-midi, un individu dont l'identité n'a pas encore été établie a attenté à ses jours, en se jetant dans le fleuve au pied de la rue St-Louis. Il a été sauvé par les agents de police Allen et Jackson, au moment où il allait disparaître sous l'eau pour la troisième fois. Il était sans connaissance, lorsqu'il a été transporté à l'hôpital.

Billets gratuits pour l'Exposition d'Etat.

C'est aujourd'hui le dernier jour. A moins que vous ne veniez aujourd'hui à l'établissement de tapis de Léopold Levy, 933, rue Canal, vous perdrez l'occasion de vous procurer un billet gratuit pour l'Exposition d'Etat, car c'est le dernier jour où se donneront des cartes rouges. Soyez certain de vous procurer aujourd'hui une de ces cartes rouges

MENUS FAITS.

Rixe. — Au cours d'une querelle survenue, hier matin, à sept heures, à l'angle des rues Marais et Douane, entre A. N. Reynolds et Hy Butler, celui-ci a tiré un coup de revolver sur son adversaire, le blessant au pied gauche. Les deux hommes ont été mis en état d'arrestation.

Vol.—Ces jours derniers, la forge de Salvadore Delerberto, rue de Chartres, 911, a été visitée par un voleur, qui a fait siens des harnais d'une valeur de $20.

Condition des Banques de la Nouvelle-Orléans.

Nous avons reçu de M. Edward Herndon, gérant par intérim du Clearing House de la Nouvelle Orléans, un document qui intéresse au plus haut point notre monde commercial et financier. C'est un tableau sommaire de la situation des banques associées de la Nouvelle Orléans, d'après la récente compilation faite des états de situation des banques autres que les nationales ainsi que des banques nationales, d'après les relevés officiels faits au Contrôleur de la monnaie courante à Washington. Ce tableau porte la date du 5 avril 1899. Le voici—

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$16,370,507 85	
Soutirages, garantis et non garantis	1,273,587 82	
Papiers négociables évalués	10,131 21	$17,694,226 88
Bonds des Etats-Unis en circulation		801,000 00
Primes sur les bonds des Etats-Unis		82,750 00
Autres bonds, actions et hypothèques	$3,322,729 09	
Propriétés foncières et installations	1,369,138 08	4,691,867 17
Dépenses courantes et taxes		27,154 44
Dû par d'autres banques nationales	953,511 59	
Dû par des banques d'état	831,135 19	1,784,646 78
Dû par des agents de réserve approuvés	$6,520,018 50	
Chèques pour le Clearing House	1,395,855 52	
Comptant (pièces d'or et d'argent, legal tender, billets de banques nationales etc	4,325,060 97	12,240,934 99
Fonds de rachat avec le trésorier des Etats-Unis		53,045 00
Réclamation contre le gouvernement des Etats-Unis		
		$37,375,628 26

PASSIF.

Fonds capital	4,330,200 00	
Fonds surplus	2,425,000 00	
Profits non divisés	786,897 74	$ 7,542,097 74
Circulation		666,915 00
Dépôts individuels	24,042,667 95	
Dépôts portant intérêt	474,916 02	
Dépôts de certificats de temps	4,000 00	
Dépôts de certificats de demande	346,411 02	
Chèques en circulation	104,464 64	
Chèques des caissiers	482 08	24,972,941 71
Dû aux banques nationales	1,950,005 52	
Dû aux banques d'Etat	2,212,725 06	4,162,730 58
Réescompte et billets payables		5,000 00
Dividendes non payés		25,913 23
		$37,375,628 26

SPÉCIALITÉS.

Cresson, Cloyster keen, par douz	$6 00
Cresson, Cloyster keen, par douz	
Cresson, par douz	5 50
Chaudière graisse, en boîtes	
25 c.	6 00
Scotts belt, 28 to 48 inch, chacun	4 50@
Lacets cuir, la paire	1 00
Oxchains 4, 5 16 ft, par livre	6 @ 8
Chaînes 3/8 Nos 0 & 1, par ft	5 @ 6½
Baldwin sur 100 1, par douz	5 00@
Planet, Jr. cultivator, No 4	9 50
Planet, Jr. cultivator, No 5	4
Planet, Jr. cultivator, horse hoe, chacun, No 4	4 75
Planet Jr. cultivator horse hoe, chacun, No 5	5 50
Planet Jr. cultivator, shoes, chacun	1 75
Planet Jr. Jr. cultivator, chacun	25 00
Planet Jr. cultivator, chacun	44 00
Brown riding cultivator, chacun	50 00
Brown walking cultivator, chacun	35 00
Monroe dairy barrows, No 1	17 50@
Bedder village barrows, 14 cubic feet	7 50@15 00
A. B. & Co. side barrows, chacun	8 75
Expanding barrows, 11 cubic ft	8 75
Deere & stalk cutter, No 1	32 00
Deere & stalk cutter, No 2	38 00
Deere & Co. disc harrows	25
Deere disc harrows, No 1	35 00
Deere disc harrows, No 2	30 00
Rudge wrought skillets and lids	8½
Axes	90 1
Barbed wire, basis, per 100 lbs	1 75
Steel nails, 50@60 basis, keg	1 75
Wire nails, 50@60 basis, keg	2 40
Deere keen plows, gang, 2 plows	
Deere keen plows, 4-0 x plows	Ha: $35 00, less 40 per cent
Deere keen plows, 3-0 x plows	Ha: $32 00, less 40 per cent
Deere keen plows, 3-0 x plows	Ha: $27 50, less 40 per cent
Deere keen plows, 2-0 x plows	Ha: $20 50, less 40 per cent
Deere keen plows, 0-0 x plows	Ha: $11 50, less 40 per cent
John Deere Plows—	
Deere & Co. steel plows, gang 2 plows, chacun	1 85
A. B. & Co. steel plows, 4-0 x plows, chacun	2 50
A. B. & Co. steel plows, 3-0 x plows, chacun	3 00
A. B. & Co. steel plows, 0-0 x plows, chacun	4 00
A. B. & Co. sixteen plows, 5 holes, chacun	1 65
Texas Bender series steel and wood beam, 30 per cent from list	
Blue Beard series steel and wood beam, 30 per cent from list	
Pelican series, steel beams, 25 per cent from list.	
Creole series, steel beams, 25 per cent from list.	
"Banner" Combined Corn and Cotton Planter, without roller, net	10 50@
Boiler, for same, new	1 50@
Georgia stocks, single	80
Georgia stocks, double	1 60
Rope, sisal, ½ inch and over, base	8½
Rope, manila, ½ in. and over, base	10½
Farmers' pet double stocks	1 80
Rope cotton, 5-16 and ⅜ in., base	11
Spades—Ames', A. B. & Co., crescent	9 00@12 00
Shovels—Ames', A. B. & Co., crescent	8 00@11 00
Barb wire, galvanized, per cwt	3 00
Drop shot, tower, per bag	1 45
Buck shot, per bag	1 70
Jack knives, per doz	5 50
Wheel barrows, per doz	12 50@21 00
Boss coal barrows, chacun	5 50@ 6 00
Allen o. s. meal distributor	60 00@
Clarke's o. s. meal distributor	65 00@
Black Oak Stoves, less 45 per cent off list	
Garland stoves, less 40 per cent off list	
Cannant stoves, less 40 per cent off list.	
Challenge ice chests and Challenge refrigerator less 45 per cent from list	

VINS ET LIQUEURS

Cognac—In Wood—	Par gallon
Otard, Dupuy & Co. vintage 1895	$4 50
Otard, Dupuy & Co. vintage 1893	5 50
Otard, Dupuy & Co. vintage 1891	5 25
Otard, Dupuy & Co. vintage 1889	5 75
Otard, Dupuy & Co. vintage 1885	6 [illegible]
Otard, Dupuy & Co. vintage 1878	6 75
Otard, Dupuy & Co. vintage 1875	7 25
Otard, Dupuy & Co. vintage 1870	7 75
Otard, Dupuy & Co. vintage 1865	8 00
Otard, Dupuy & Co. vintage 1859	10 50
Otard, Dupuy & Co. vintage 1854	16 25
Cognac de la Jarnac & Jarnac, 1887	3 00
Whiskey, Old Rye—	
Pêche de vieux gallon	2 25@ 2 50
Bourbon, old Pepper Whiskey, 12 quarts	10 50
Fontaine, 12 quarts	2 25@ 3 50
Belle of Nelson Whisky, 12 quarts	10 75
Overholt	1 15@2 00
Rocher	1 40@
Belle	1 50@
Leonard, 117 deg. proof	@ 4 00
Monongahela, 117 deg. proof	@ 4 50
Dougherty malt whiskey, 12 quarts	@ 3 50
Gin—Ferwerda, de Kuyper, New York, per case	
Ferwerda, Pabst & Co., per gallon	1 15@ 1 50
St. Rose, Pabst's old Tom, per gallon	@ 3 00
St. Rose, Pabst's old Tom, per case	@ 9 00
Dry Gin, Hudson & Co., Old Tom, per gallon	@ 7
Holland, per case	@ 8 50
Rum de la Jamaique 115 deg. proof, per gallon	@ 4 50
Rum de Santa Cruz, 117 deg. proof	@ 4 50
Rotterdam Gin, Green Boxes, 12 quarts, key brand	@ 7 00
Rotterdam Gin, Green Boxes, 12 quarts, anchor brand	@ 7 00
John Kenyon & Son, Rotterdam, Dozen cases of 12 bouteilles	@ 9 00
Champagnes, Par Caisse 12 quarts	24 pints
Munn's Extra Dry	$11 25 — 22 50
Louis Roederer	11 50 — 15 50
Piper Heidsieck	11 00 — 33 00
Veuve Clicquot Ponsardin, Veuve, yellow cercle	32 75 — 65 50
Delbeck & Co. extra Dry qts	27 50 — 51 00
Delbeck & Co. demi sec, qts	28 00 — 50 00
Moet & Chandon white seal qts	31 00 — 55 00
Liqueurs, Marie, Grizard & Davoy—	
Aniselette, 12 bouteilles, cais	$2 25
Aniselette, 12 bouteilles, qts, per caisse	24 00
Curaçao, 12 quart in a superior case	14 00
Vieux Cognac, 12 bouteilles cases	14 00
Peach de Cognac, 12 quarts, caisse	16 00
Prunelle Cognac, 12 bottles, caisse	15 00
Banana Vanilla, Par caisse, 12 qts	15 00
Assorted in 12 quarts bouteilles, cases	16 00
Assorted in 12 quarts bouteilles, cases	14 00
Crème de Vanille, 12 qts bon, caisse	14 00
Crème de Vanille, 12 qts bout, caisse	14 00
Crème de Noyau, 12 qts bout, caisse	14 50
Prunelles gin, Prunelle Vanille 12 quarts caisse	14 00
Cocos Chouva Ais Vanille 12 quarts, caisse	15 00
Green Menthe, 12 grandes bouteilles, caisse	15 00
Cordials—E. Chaudier Fils Aîné & Co.	
Paris—	12½
Crème de Menthe, Verte (green)	$14 00
Curaçao Sec, orange (clear)	15
Curaçao Sec, green (clear)	15 00
Aniselette en paniers de 2 pomponnettes	2 00
Aniselette	15 00
Prunelle Cognac	15 00
Crème de Moka	15 00
Crème de Vanille	15 00
Crème de Cocos (Choua, extra)	16 00
Liqueur d'Abricots	15 00
Maraschino (extra superior, original bottles)	16 00
Chartreuse jaune, 12 quarts	27 00
Chartreuse jaune, 24 demies	27 00
Chartreuse verte, 12 quarts	27 00
Chartreuse verte, 24 demies	29 00
Bénédictine, 12 quarts	70 00
Bénédictine, 24 demies	11 00
Cordial Bols—Par douzaine de plates	21 00
Mc Nielson's white label Rare Antique	2 25
Edward Park	1 75
Old Crow, Pabst, E. & J. Burke	1 67½
Read & Co., E. & J. Burke	1 72½
Porto—Par Caisse—	
Lionel Branco	$18 00
Lionel Vieux	9 00
Burgos Bron	13 50
Malvoisie Bitoto	7 00
Poyanne, Cluzeau, Sandeman	8 00
Colombo Bitoto	7 00
Vermouth, Martini & Rossi, Turin	11 00
Poeno	11 00
Sherry, Sandeman, Gonzalez, Byass, Berlin	19 00
Amontillado, E. Fernel, 12 litres	17 00
Xeres, E. Fernel, 12 litres	19 00
Vermouth, Noilly Prat & Co. 12 litres	8 50
Vermouth, Martini & Sola & Co. 12 litres	8 50
Russian Absinthe, 12 quarts	16 00
California—	
Angelica, doux	4
Muscatel, doux	4
Port, doux	4
Claret	28@32
Zinfandel, No 1	44@50
Vino Puro Bruto, sec, Italien	32
Vins Blancs—	
Sherry	4
Riesling	4
Sauternes de Hock	4
Vins de l'Ouest—	
Port Bass Island Co.	5
Catawba doux, Bass Island Co.	5
Sherry, Madère, par Gallon—	
California, L. & J.	45
Gonales, Byass & Co.	$1 [illegible]
Pale	1 [illegible]
Fino	1 00
Montilla, very, very pale, dry and light	1 75
Ramirez, full pale, medium dry	1 [illegible]
Ramirez, O. P.	4 [illegible]
Vino de Paxto, D. P. P.	9 [illegible]
Manzanilla, very, very pale very dry and aromatic	2 00
Cabinet, O. P.	2 [illegible]
Solera, very pale and full bodied	3 [illegible]
Ramirez, Oloroso, Nutty flavored	3 [illegible]
Superior Amontillado, very, very pale, medium dry	4 [illegible]
Very Old Amontillado, very, very pale, very fine and extra dry	5 50
12 bouteilles Madeira Puro	9 00
12 jugs Sherry Amphores	17 00
Bourgogne—Vins Rouges—par caisse—	
	12 quarts. 24 pintes
Macon	$10 00 — $11 00
Beaune	10 50 — 11 50
Milonn à vent	12 00 —
Pommard	13 00 — 14 00
Nuits	13 50 — 14 50
Volney	15 00 — 16 00
Chambertin	16 00 — 17 00
Romanée	18 00 — 19 00
Clos de Vougeot	20 00 — 20 00
Vins Blancs	
Chablis	10 50 — 11 50
Montrachet	18 50 — 19 50
Rhine Wine, par caisse—	
Peter Arnold Mumm, Frankfort, O. M.	
Berlinheimer, 12 quarts	$8 75
Niersteiner, 12 quarts	8 00
Johannisberger, 12 quarts	8 50
Liebfraumilch, 12 quarts	8 50
Hochheimer, 12 quarts	8 50
Cabinet, 12 quarts	10 00
Piesporter, 12 quarts	10 00
Graacher, 12 quarts	10 00
Johannisberger, 12 quarts	10 00
Scharzberger, 12 quarts	10 00

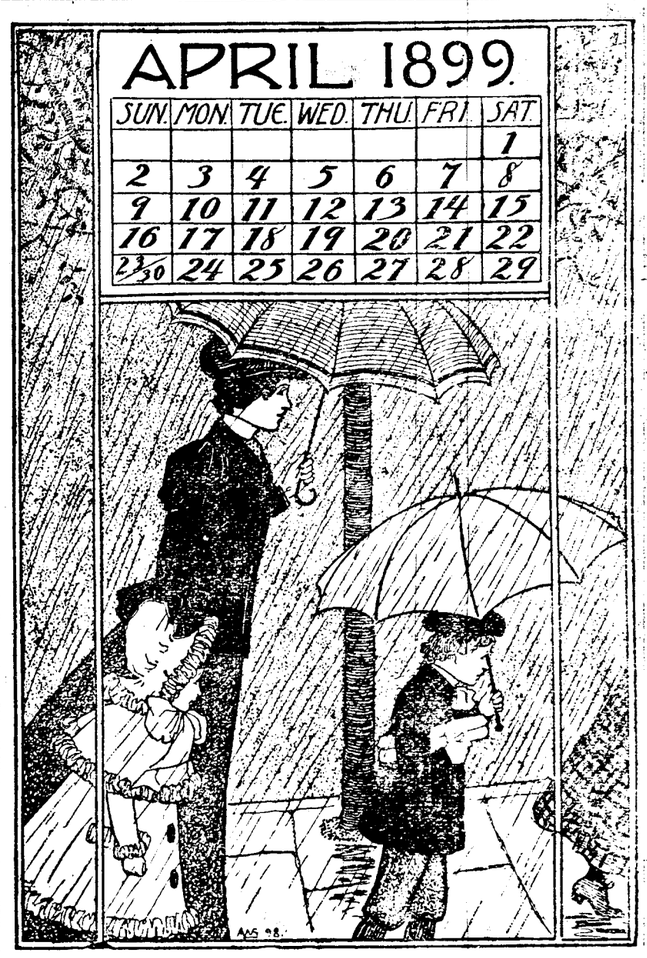

DÉCÈS.

SEGURA—Décédée vendredi, 14 avril 1899, à 11:45 heures A. M., MME EVERILINA DUPUY, épouse de Louis Segura, âgée de 79 ans, native de la Nouvelle-Orléans. Les amis et connaissances des familles Camaux, Vandergriff et Soria sont respectueusement invités à assister aux funérailles, qui auront lieu cette après-midi, samedi, 15 avril, à 3 heures, de la dernière résidence de la défunte, No 2733 rue Urquhart, coin St-Ferdinand.

JOHN BONNOT.
Entrepreneur de pompes funèbres

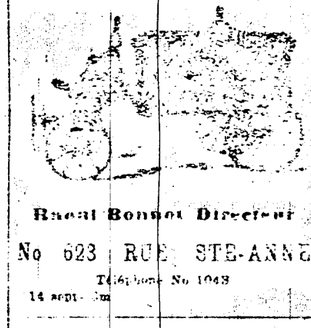

Raoul Bonnot Directeur
No 623 RUE STE-ANNE.
Téléphone No 1043
14 sept—1m

Téléphone No 408
F. Launumley & Co.
Limited

ENTREPRENEURS DE
Pompes Funèbres
1128 Nord Remparts.
Nous faisons de l'embaumement une spécialité.
25av—6m

PETITES ANNONCES.

DEMANDE d'une domestique de maison, française ou allemande. S'adresser No 3[illegible] Remparts près Bienville.
15 avril—3t

A RENDRE à prêter.—$175,000 à prêter [illegible] Octave Guoin [illegible] Carondelet, plex Traviat, Heures 9 à 3 [illegible] 1 à 3 [illegible]
8 av—1m

AVIS SPÉCIAL.

Bureau de la Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans — Nouvelle Orléans 25 mars 1899—Une réunion générale des actionnaires de cette banque sera tenue au bureau de cette corporation le mercredi, 26 avril 1899, entre les heures de midi et 2 P. M. dans le but d'agir et de voter à des amendements à la charte.

J. A. DeBLANC, Caissier.

15 av 1—15 17 21 26

PARDEVANT MOI SOUSSIGNÉ ONT comparu les personnes soussignées qui ont déclaré que :

Elles forment par la présente une corporation limitée pour le temps de vingt ans à partir de cette date sous le nom de Planters Fruit and Steamship Co Limited, avec un domicile en cette ville, dans le but de faire des affaires d'importations et de trafic générales. Le stock capital sera de vingt-cinq mille dollars divisé en deux cent cinquante actions de cent dollars chacune payables au comptant au prix souscrit et la compagnie pourra commencer ses affaires lorsque les premiers cinq mille dollars du stock capital seront souscrits. Les affaires seront conduites par un bureau de direction qui sera élu le premier lundi du mois d'avril de chaque année. Les assignations seront servies au président et à la terminaison de cette charte les affaires seront liquidées par le Bureau de Direction.

Passé à la Nouvelle-Orléans en présence de MM. Alcée J. Villeré et Henry Lusk, témoins compétents le 4 avril 1899.

Signé: Wm Raffety et autres. A. J. Villeré, Henry Lusk, Omer Villere, notaire.

11 avril—11 15 22 29—mai 10